

Image not found or type unknown



Chose jugée en délibéré

Par **annabelle26**, le **13/06/2014** à **08:47**

Bonjour , au mois de juin 2013, un délibéré avait été rendu excluant de la saisie mes biens propres , se contentant des biens de mon ex mari. Celui-ci demandait un délai pour vendre son bien a l 'amiable . le délai expirait en avril 2014 , le juge revient sur la vente aux enchères de mes biens , mon avocat m 'ecrit qu'il s 'agit d'une " grossière erreut du magistrat" d' après lui , on ne revient pas sur la chose jugée. Nous avons fait appel ...Comment peut-on etre victime d 'une grossiere erreur d 'un magistrat sensé représenter La Justice ? et que va -t-il se passer ? Merci d 'avance pour votre aide